

Direction départementale
des territoires

Service Aménagement
Durable des Territoires

Pôle Prévention des Risques

Strasbourg, le 18 JUIN 2016

Monsieur le Maire

A la demande de l'État, une étude a été menée par Geoderis pour recenser les aléas miniers de type mouvement de terrain, sur les communes de Grandfontaine et Schirmeck. En application de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme qui précise que l'État a l'obligation de fournir en continu les éléments de connaissance du territoire, je porte à votre connaissance les risques miniers engendrés par les aléas de type mouvement de terrain recensés sur l'emprise des anciennes exploitations minières du secteur de Grandfontaine.

Conformément à la circulaire DEVP1134619C du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels, le porter à connaissance ci-joint comporte une partie sur la connaissance des aléas miniers et une partie comportant les dispositions à prendre en matière d'urbanisme.

Il convient d'intégrer dans le document d'urbanisme de votre commune, lors de sa révision, les dispositions de maîtrise de l'urbanisation prévues dans le paragraphe 6 du porter à connaissance, en application de l'article R.123-11b du code de l'urbanisme.

Il convient également d'appliquer ces dispositions lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Enfin, en application de l'article L.132-3 du code de l'urbanisme, le présent porter à connaissance sera mis à disposition du public. A cet égard, je vous informe que le porter à connaissance est disponible sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin (http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risques/Risque-minier/node_16367)

Mes services (contact : Mme Hélène KIM tél : 03 88 88 91 81) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce porter à connaissance et son application.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Territoires

Le Directeur Départemental des Territoires
du Bas-Rhin

Christophe FOTRÉ

Monsieur le Maire
118a avenue de la Gare
67130 SCHIRMECK